



Reconnaissance anticipée

Par **Nancy30**, le **15/08/2018** à **11:58**

Bonjour à tous , j'aimerais avoir des renseignements à savoir : je suis résidente en France avec un titre de séjour.

Mon ami et père de mon enfant réside et travaille en Afrique ,
Étant enceinte , comment peut il faire pour reconnaître son enfant ,En sachant qu'il n'est Pas régulier en France , et souhaite que son enfant porte son nom .

Voila merci

Par **amajuris**, le **15/08/2018** à **12:17**

bonjour,

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F887>

mais la reconnaissance de votre enfant qui n'aura pas la nationalité française ne donnera pas automatiquement un titre de séjour pour le père de votre enfant.

il existe la procédure de regroupement familial pour les couples mariés.

salutations